

actuel au Parlement. Une telle confrontation, à mon avis, ne peut mener qu'à un seul résultat. Le Parlement doit demeurer et demeurera suprême dans l'adjudication de ses propres privilèges. Le ministre a l'obligation maintenant de mettre fin à cette situation en se levant, en précisant ses accusations, en les prouvant ou bien en démissionnant, en vertu des règles de procédure établis depuis toujours. (*Applaudissements*)

M. Brand: Monsieur l'Orateur, en tant que nouveau député, je dois faire quelques remarques au sujet des événements de ces derniers jours suscités par cette question de privilège. Je dois dire que j'ai été surpris et étonné par ce que j'ai vu, un ministre de la Couronne qui est à la tête d'un des plus importants ministères du gouvernement se donner en spectacle en portant des accusations graves et non fondées, plaçant ainsi chaque membre du Conseil privé de l'ancien gouvernement, et d'ailleurs chaque député, dans une situation équivoque.

Je suis sûr, sans être avocat, qu'il serait très difficile de témoigner devant un tribunal sans donner le nom de la personne contre laquelle on porte les accusations. Pourtant ici, devant ce qui est considéré comme la plus haute cour du Canada, nous sommes témoins de ce spectacle incroyable.

L'hon. M. McIlraith: Portez une accusation.

M. Brand: Je me demande si le ministre de la Justice (M. Cardin) se rend compte du tort qu'il cause au pays, à la Chambre, et à la réputation que cette Chambre a conservée pendant de longues années de son histoire. Je soutiens qu'il est responsable de ce qui se produit actuellement.

Cet homme, dans un moment d'emportement, a suspendu les travaux du gouvernement et les affaires de l'État. Pourtant j'entends des députés à ma gauche jeter le blâme sur le parti dont je suis membre. Je trouve inconcevable que ce genre de chose puisse se produire dans ce pays. Je suis désolé d'avoir à le faire. Le ministre a semé le vent, et non seulement le Parlement mais les Canadiens récolteront la tempête. Il lui incombe de se lever maintenant comme un homme et de porter des accusations précises, de les porter maintenant, devant l'État, devant le Parlement.

● (5.50 p.m.)

L'idée d'ouvrir une enquête judiciaire qui risque de traîner en longueur et de laisser planer un nuage d'implication sexuelle avec cette présumée espionne sur la réputation des membres du Conseil privé est quelque chose d'incompréhensible pour moi. A mon

sens, il s'agit d'une accusation très grave que le ministre se doit de retirer. Libre à lui maintenant, non la semaine prochaine, ni le mois prochain, de se lever comme un homme, de faire face à ses pairs et de lancer ses accusations.

M. Knowles: Six heures.

M. Nugent: Monsieur l'Orateur, après avoir écouté aujourd'hui les honorables députés de Villeneuve (M. Caouette) et de Red-Deer (M. Thompson), je crois que les membres de cette Chambre n'ont peut-être pas très bien écouté ce qui, à mon avis, a été une très bonne contribution au débat, de la part de l'honorable député de Regina. Cela nous donne certainement une réfutation complète de la proposition du premier ministre et de celle du ministre des Travaux publics qui ont essayé de faire croire à la Chambre que l'enquête est la solution du problème.

Je signalerais aussi au député de Burnaby-Coquitlam qu'il n'aurait pas si hâte d'entendre parler d'une enquête s'il avait écouté parler le député de Regina. Je crois qu'il existe plus d'une question de privilège dans le présent cas. Je puis facilement comprendre que le ministre lance l'accusation et veuille enquêter ensuite sur sa propre accusation voulant que le chef de l'opposition ait été coupable de ne pas régler un cas de façon appropriée, pendant qu'il était premier ministre. Il s'agit sûrement d'une allégation contre un homme qui constituerait un sujet approprié pour une commission d'enquête, si cette allégation était prise au sérieux. Cependant, nous avons aussi le cas des allégations faites contre des membres de cette Chambre; telle est la question de privilège dont nous avons parlé.

Monsieur l'Orateur, j'ai pensé, tout au long du débat, que la question d'une enquête ne se posait peut-être réellement pas du tout. Ce dont cette Chambre doit s'occuper, comme nous avons essayé de le faire, c'est d'une question de privilège. Il est vrai que deux ou trois motions présentées ont été jugées irrecevables. J'en avais une autre de prête, mais mes collègues m'ont avisé que, ressemblant beaucoup aux autres, elle serait probablement jugée irrecevable elle aussi.

Tout simplement parce que nous avons un peu de difficulté, en matière de procédure, à trouver la motion recevable pour traiter de la question, il n'est pas moins nécessaire que la Chambre traite de la question de privilège. Si la Chambre décide maintenant de se prononcer en faveur de l'enquête dont parle le premier ministre, elle serait quand même saisie de cette question de privilège. Nul